

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 28 (1890)  
**Heft:** 29

**Artikel:** Lo lutenieint et lo calonier  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-191781>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Ah ! il est bien mince, le budget personnel de Boudier.

C'est qu'aussi Boudier n'est pas seul au monde : il a une femme et une jeune fille, deux êtres charmants qui complètent son bonheur si largement ébauché par ses livres. Sa femme, ménagère économique, sait compter. Si Boudier à ses livres, elle aussi à le sien, un seul, rien que des chiffres. Elle y trouve les éléments de ce petit discours : « Mon ami, tes appointements sont de tant ; le loyer, la nourriture, l'habillement, l'instruction de Jeanne et les divers coûtent tant ; c'est écrit, regarde ; il reste... Tu vois ce qui reste ? Tu dois donc être bien content que je te donne cinq francs par semaine pour tes livres. »

En effet, Boudier est bien content. Mais parfois, en recevant sa pièce de cent sous, il cligne sournoisement de l'œil, se disant à lui-même : « Attends un peu que je te monte une bibliothèque avec un pareil crédit ! » C'est que Boudier a des occasions d'exécuter, à son ministère, des travaux supplémentaires pour lesquels il touche de bonnes petites gratifications. Et Mme Boudier a beau être une fine mouche, comme elle n'a pas de moyens de contrôle sur ces recettes extraordinaires, son gredin de mari ne manque pas de prélever une sorte de dime sur ces fonds de hasard.

Nous avons dit que Boudier possédait le bonheur parfait. C'est une erreur. Il est parfois la victime de cuisants remords. Tout en se blindant le cœur de cet égoïsme qu'on appelle une manie, il n'a pu en condamner l'entrée à l'amour paternel. Il aime donc passionnément sa fillette Jeanne. C'est une charmante créature de seize ans, dont la mine éveillée et rieuse contraste singulièrement avec les sévérités et les refrognements des tas de bouquins qui tapissent toutes les murailles de l'appartement.

Elle est terrible, cette Jeanne, comme tous les enfants qui ont l'esprit et le cœur sur la main.

— Papa, demande-t-elle souvent à Boudier, pourquoi ne nous conduis-tu jamais à la promenade, maman et moi ? Toutes mes amies, les dimanches et fêtes, vont ici ou là, dans les musées ou à la campagne, avec leurs pères, et toi tu te sauves toujours sur les quais. On dirait que tu n'es heureux que loin de nous.

Mme Boudier appuie toujours d'un sourire approuve ces semences absolument justifiées.

Boudier baisse alors la tête, balbutie quelque sorte excuse ou fait des promesses, et finit par battre honteusement en retraite dans son cabinet. Les remords l'y poursuivent et ne veulent bien le lâcher que lorsqu'il s'est juré de consacrer tout entier le premier dimanche à sa femme et à sa fille.

Mais on n'ajoute plus foi aux serments de Boudier et on a raison. Il n'en a pas encore tenu un seul.

Pauvre chère fillette ! elle a si bon cœur, qu'elle rit de ces trahisons, et lorsque, le soir, son père revient, assez penaude de son inqualifiable lâcheté, elle l'accable de caresses, pour qu'il ne croie pas un instant à sa rancune.

— Je suis un monstre ! dit alors Boudier en s'accusant tout haut.

— Va, ne te repens pas, petit père, dit sa

Jeanette, en lui sautant au cou, nous avons bien employé notre après-midi : nous t'avons raccommodé quatre paires de chaussettes.

Pour le coup, Boudier n'y résiste pas ; il ne rit plus, il verse une larme d'attendrissement et recommence ses serments.

Par exemple, il faut le dire, ils sont accueillis par des éclats de rire.

C'est avec cette incrédulité railleuse que fut reçu, certain jour, un serment d'une autre espèce.

Ce jour-là, Boudier portait sur sa physionomie ce clair épanouissement qui était chez lui l'indice d'une bonne situation financière. Il avait touché, à son ministère, une indemnité, et il venait d'en donner ce qu'il avait bien voulu à Mme Boudier.

On était au commencement de novembre.

— La fête des demoiselles approche, dit-il en provoquant sa fille. Qu'est-ce que Jeanette désire que je lui achète pour la Sainte-Catherine ?...

Ce fut un coup de foudre. Jeanne ouvrait de grands yeux ; sa mère plus sceptique encore, haussait les épaules.

— Je jure... continuait Boudier.

— Ne jure rien ! s'écrièrent ensemble la mère et la fille, en posant vivement leurs mains sur la bouche du brave homme.

Et pourtant Boudier était sincère. Il insista donc auprès de sa fille, pour qu'elle se prononçât sur le genre de cadeau qui lui serait agréable.

Jeanette ne pouvait plus sans inconvenance douter plus longtemps de la bonne foi de son père.

— Ce que je voudrais, répondit-elle avec l'hésitation d'une ambitieuse qui va demander l'impossible, ce que je voudrais... non, c'est trop...

— Va toujours, ma chérie, on verra.

Et Boudier clignait de l'œil ! oh ! le scélérat !

— Eh bien ! soupira Jeanne avec effort, je voudrais une robe de soie, pour faire nos visites du nouvel-an.

— Et ça coûte... ?

— Mon Dieu, il en est de tout prix. Moi, je me contenterai d'une soie mince ; et puis je ne suis pas grande, ni forte. Dix mètres à cinq francs, ça suffirait. Je ne parle pas de la façon ; nous nous en chargerions, maman et moi.

— Donc, ça fait cinquante francs ?

— Hélas !

— Je ne dis pas non.

Boudier avait la contenance calme d'un homme rassuré. Le virement de fonds qu'il avait commis un instant auparavant s'élevait justement à la somme fabuleuse de cinquante francs. Mme Boudier qui ne pouvait admettre que son mari fût en mesure de réaliser ce qu'il avançait, croyait à une mystification. L'idée ne lui venait pas qu'il eût jamais l'audace de lui rendre un compte infidèle de ses recettes. Elle plaignait sa fillette, qui avait peut-être la naïveté d'espérer.

(A suivre.)

### La luteneint et le calonier.

Quand on vao férè djasà lè dzeins, faut ètré prao mālin po poâi lão rivâ lè

clious, quiet que diéssont ; sein quiet sè faut contentâ dè sè férè remotsi, et soveint dè sè férè fotrè dè sè.

Lâi avâi ào camp dè Bire on officier d'artilleri qu'avâi po monture on galé tsévau arabe que tracivè coumeint l'ôtre. Stu officier étai pi què la gratta po clliâo pourro z'artilleu et lè fasâi martsî à la badietta que ma fâi lo portavont pas dein lão tieu. Lè sordâ respectont et àmont gaillâ lè z'officiers que sont capablio et justo, tant sévéro que s'eyont ; mà po clliâo que lè tarabustont et que lè traitont coumeint dâi tsins, l'est on autre afférè ; sè font crotsi, et lè sordâ sè font pas fauta d'ein derè pi què peindrè et dè le z'eimbétâ quand lo pâovont férè.

A cé mémo camp dè Bire, lâi avâi on calonier qu'avâi onna tapetta dâo diablio et qu'amusâvè destra sè camerâdo, kâ l'ein avâi adé onna risiblia à derè.

On dzo, tandi lo répou, l'officier qu'avâi lo tsévau arabe et qu'étai dè bouna cê dzo quie, fâ dinsè, ào calonier :

— Ditès no z'ein vâi onna bouna !

— Oh, n'ouzo pas, mon luteneint, kâ se la dio vo porriâ vo fatsi.

— Nefâ, repond l'officier ; ditès pi.

— Eh bin, lâi fâ lo calonier, sédè-vo la differeince que lâi a eintrè lo dézai dâo Sahara et lo camp dè Bire ?

L'officier coudi bin dere cosse et cein mà ne trovâvè pas la bouna reponse, et à la fin, lâi dit : ye baillo lè clliâ.

— Eh bin, lâi fâ lo calonier, c'est que dein lo dézai dâo Sahara, l'Arabe montè su lo chameau, tandi qu'âo camp dè Birè, c'est lo chameau que montè su l'Arabe...

L'arâi fallu ourè lè recaffâiès dè tota la compagni. L'officier fe bin état dè rirè assebin, mà rizâi dzauno, et po férè botsi clliâo z'epouffâiès, l'a étâ d'obedzi dè coumandâ : « Garde-à-vous ! »

**La crémation.** — Cette question, si souvent controversée, dit un journal français, est toujours à l'ordre du jour. La crémation répugne à nos mœurs, car, en dépit d'une propagande active et des facilités nombreuses accordées par le Conseil municipal de Paris, le crématoire du Père-Lachaise n'a reçu, du 31 août 1889 au 1<sup>er</sup> janvier 1890, que 35 corps apportés par leurs familles.

La crémation, il est vrai, a un côté fort triste. L'appareil du Père-Lachaise, bien qu'alimenté par l'oxyde de carbone, exige une grande heure pour accomplir sa besogne.

On se rappelle ce savant anglais, proposant « de distiller les corps jusqu'à réduction en cendres, et d'en retirer ainsi du gaz d'éclairage, sauf à avoir des appareils de lavage assez puissants. » Dès lors, le célèbre Thomson n'a cessé de prôner la crémation au point de vue industriel ; il trouve insensé de perdre chaque année les 200,000 livres d'excel-